

Durée :

5 jours

Les participants et leur pré-requis :

Chef de service incendie titulaire du SSIAP3 ou équivalence ou diplôme ERP3 ou IGH3 ne pouvant justifier d'aucune activité en sécurité incendie depuis 3ans

- Titulaire du SST de moins de 2 ans
- Avoir un certificat médical datant de moins de 3 mois et conforme à l'arrête du 02 mai 2005 modifié

Notre intervenant :

Pompier professionnel agréé SSIAP3

L'organisation :

Lieu : A déterminer Occitanie

Dates : A déterminer

Horaires : 08h30 17h00

Coût par participant :

800 € HT (960 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

Arrêté du 02 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie

LES OBJECTIFS :

- Permettre aux participants de mettre à jour leurs connaissances afin qu'ils soient capables d'analyser le risque incendie, et de participer à l'étude des moyens de protection et d'exploitation des dispositifs règlementaires.

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

Alternance d'apports théoriques : exposés des outils et méthodes, étude de cas et vérification des connaissances et de pratique : mise en situation, études de cas incendie, visites de sites....

- Supports audio visuels adaptés (transparents, films)
- Support de cours remis à chaque participant.
- En cas de défaillance notoire, possibilité de remise à niveau
- L'évaluation se fait sur l'appréciation sur l'examen final théorique et pratique d'aptitude.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

■ **1ère PARTIE : REGLEMENTATION**

- L'évolution des textes règlementaires
- Connaître et mettre à jour les documents administratifs
- Droits civil et pénal

■ **2ème PARTIE : MANAGEMENT DE L'EQUIPE SECURITE**

- Gestion du personnel et des moyens du service
- Rappels sur la composition, le rôle des commissions de sécurité
- Les contrats de maintenance des installations de sécurité
- L'organisation d'un service de sécurité incendie

■ **3ème PARTIE : COMMISSION DE SECURITE**

- Composition et rôle des commissions de sécurité
- Les relations avec les commissions de sécurité

■ 4ème PARTIE : ETUDE DE CAS

- Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant
- Accessibilité
- Analyse des risques